



## Les indépendants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : une croissance portée depuis 10 ans par l'auto-entrepreneuriat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 217 560 travailleurs indépendants (TI) sont recensés dans les Hauts-de-France. Ils étaient 161 600 au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le taux de croissance annuel moyen depuis 10 ans est de 3 %. Cette croissance résulte essentiellement de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (AE). En 2019, 47 % des travailleurs indépendants ont choisi ce statut et près de 70 % de ces AE génèrent un chiffre d'affaires positif. Les indépendants sont en majorité des hommes (62,3 %). Ils ont 44 ans en moyenne. Un peu plus du tiers des indépendants exerce dans les secteurs de la santé, de la construction ou du commerce de détail. Le revenu moyen varie fortement selon le statut, 44 897 € pour les TI classiques et 5 788 € pour les AE.

15 % des indépendants ont également un emploi salarié dans le secteur privé. Ces polyactifs sont plutôt des AE jeunes et exerçant une profession libérale.

### CHIFFRES CLÉS

**217 562** indépendants dans les Hauts-de-France fin 2019

**47 %** d'auto-entrepreneurs

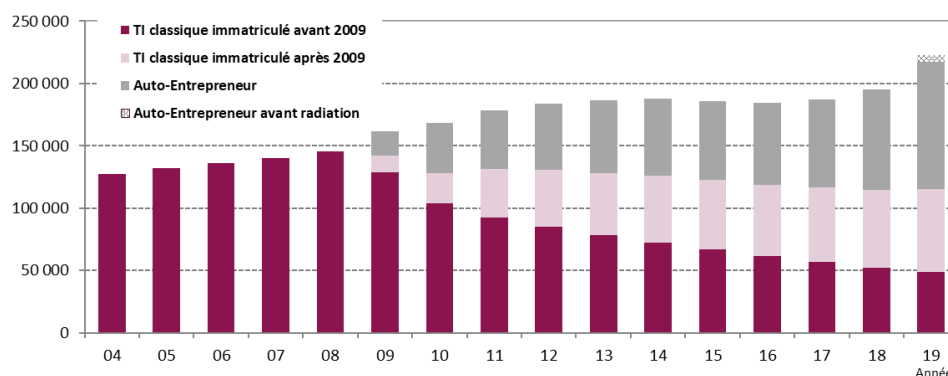
**44 897 €** revenu moyen des TI classiques

**5 788 €** revenu moyen des AE économiquement actifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la région Hauts-de-France comptabilise 217 562 comptes travailleurs indépendants (TI) avec un taux de croissance annuel moyen de 3 % depuis 2009. Après une hausse moyenne de + 3 % entre 2009 et 2014 et un net ralentissement entre 2014 et 2017 (- 0,1 % en moyenne), le nombre de TI est très nettement reparti à la hausse depuis 2018 (+ 4,2 % en 2018 et + 11,5 % en 2019). Ces évolutions sont en lien direct avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (AE) en 2009 et le doublement des plafonds du chiffre d'affaires en 2018 qui ont rendu ce statut encore plus attractif.

Dès sa mise en place, de nombreux entrepreneurs se sont orientés vers le dispositif AE qui requiert généralement moins d'investissement en capital et prévoit des procédures simplifiées. Fin 2019, 47 % des TI sont des AE contre 12 % en 2009 (tableau 1). Leur croissance annuelle moyenne depuis 2009 est de 18,2 %. La très forte hausse constatée entre 2018 et 2019 (+ 27,5 %) doit être cependant nuancée compte-tenu du report exceptionnel en 2021 de la radiation de 5 389 AE non actifs depuis 24 mois (graphique 1). 70 % des AE inscrits fin 2019 ont généré un chiffre d'affaires positif durant l'année et sont donc considérés comme économiquement actifs.

Graphique 1 : Nombre de comptes TI administrativement actifs au 31/12/2019



Source : Urssaf

Tableau 1 : Nombre de comptes travailleurs indépendants entre 2009 et 2019

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)					Contrib. à la croissance totale (2009/2019)	
	2009	%	2014	2017	2018	2019	2009/2014	2014/2017	2017/2018	2018/2019	2009/2019		
<b>Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année</b>	<b>161,6</b>	<b>100%</b>	<b>187,7</b>	<b>187,2</b>	<b>195,0</b>	<b>217,6</b>	<b>100%</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>4,2</b>	<b>11,5</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0</b>
<b>TI classiques</b>	<b>142,4</b>	<b>88%</b>	<b>126,0</b>	<b>116,5</b>	<b>114,9</b>	<b>115,4</b>	<b>53%</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-2,1</b>	<b>-48,3</b>
dont Artisans et Commerçants	102,6	64%	819	710	691	683	3%	-4,4	-4,7	-2,7	-10	-4,0	-613
dont Professions libérales	39,6	25%	44,0	45,5	45,8	46,9	22%	2,1	1,1	0,7	2,6	1,7	13,1
<b>Auto-entrepreneurs (AE) *</b>	<b>19,2</b>	<b>12%</b>	<b>61,7</b>	<b>70,7</b>	<b>80,1</b>	<b>102,2</b>	<b>47%</b>	<b>26,2</b>	<b>4,6</b>	<b>13,4</b>	<b>27,5</b>	<b>18,2</b>	<b>148,3</b>
dont AE Artisans et Commerçants	14,5	9%	47,9	52,7	59,2	75,5	35%	27,0	3,2	2,4	27,4	17,9	109,0
dont AE Professions libérales	4,7	3%	13,8	18,0	20,9	26,7	12%	23,9	9,1	16,4	27,8	18,9	39,3
<b>Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs à fin d'année</b>	<b>10,0</b>	<b>52%</b>	<b>45,6</b>	<b>54,1</b>	<b>61,1</b>	<b>71,3</b>	<b>70%</b>	<b>35,4</b>	<b>5,9</b>	<b>12,9</b>	<b>16,7</b>	<b>21,7</b>	<b>-</b>
dont AE Artisans et Commerçants	7,5	39%	35,0	40,1	40,1	51,8	5%	36,0	4,6	0,0	29,4	21,3	-
dont AE Professions libérales	2,5	13%	10,7	14,1	16,3	19,4	19%	33,4	9,6	16,2	18,9	22,6	-

Source : Urssaf

Contrairement à celui des AE, le statut des TI classiques a perdu en attractivité au cours des 10 dernières années : en 2019, ils représentent 53 % de l'ensemble des indépendants et cette proportion n'a cessé de diminuer depuis la création du statut d'AE. Leur nombre a connu une décroissance annuelle moyenne de - 2,1 % depuis 2009. Cette évolution est liée à la baisse continue du nombre d'artisans et de commerçants (- 4 % par an en moyenne de 2009 à 2019). Dans le même temps, le nombre de professions libérales ayant opté pour le statut classique croit de 1,7 % en moyenne. Chez les AE, le nombre d'artisans et commerçants ainsi que celui des professions libérales a connu sensiblement la même augmentation annuelle moyenne (respectivement + 17,9 % et + 18,9 %).

### Un peu plus du tiers des indépendants exerce dans les secteurs de la santé, du BTP ou du commerce de détail.

En 2019, les indépendants des Hauts-de-France exercent en premier lieu dans les secteurs de la santé (16,7 % dont 9 % parmi les professions paramédicales et les sages-femmes), du BTP (11,2 %), du commerce de détail (9,8 %), de la restauration et des débits de boissons (5,0 %) ou de la coiffure et des soins du corps (4,8 %). (tableau 2)

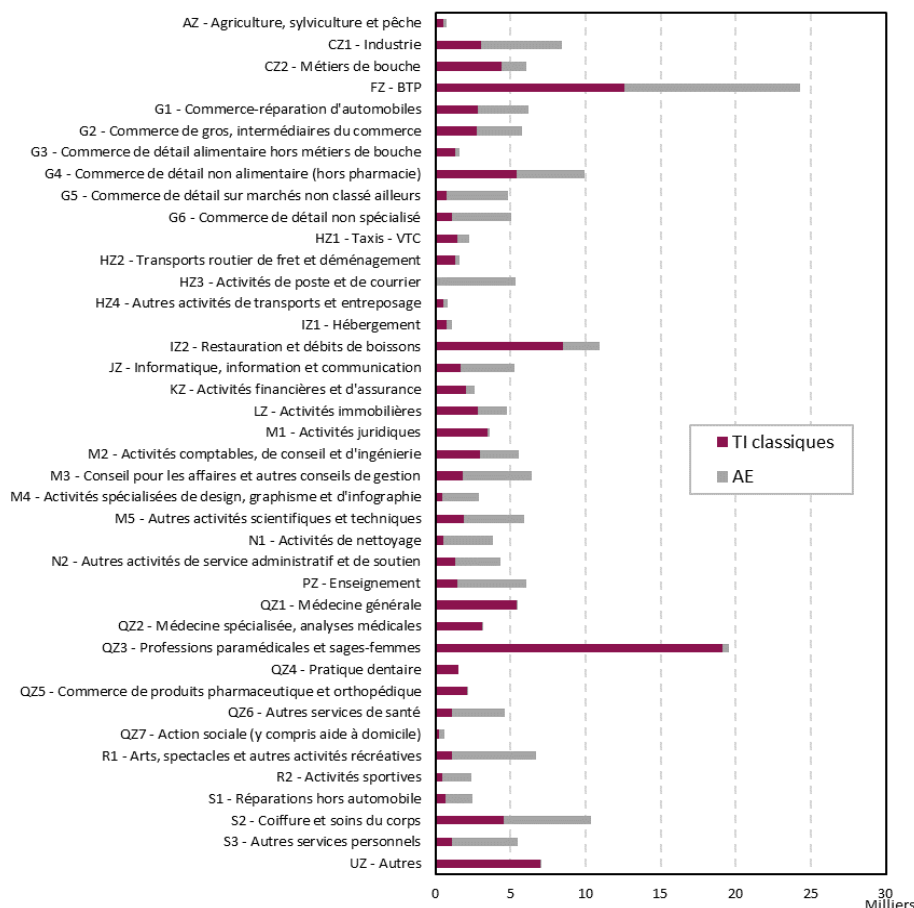
### Les deux statuts n'investissent pas les mêmes secteurs.

La répartition des indépendants par secteur diffère selon le statut. Ce contraste est en partie lié à l'exclusion des professions réglementées du dispositif AE (professions paramédicales et sages-femmes, médecine générale et spécialisée, pratique dentaire, activités juridiques, expertise comptable).

Parmi les TI classiques, 16,5 % exercent dans le secteur des professions paramédicales et sages-femmes, 7,4 % dans la restauration et débits de boissons, 4,7 % dans le commerce de détails non alimentaire, ou encore 4,7 % en médecine générale.

Les AE sont surtout présents dans les secteurs de la coiffure et soins du corps (5,7 %), les arts et spectacles (5,5 %), l'industrie (5,3 %), les activités de poste

Graphique 2 : Ventilation des travailleurs indépendants par secteur en 2019



Source : Urssaf

et de courrier (5,1 %) et les travaux de finition du BTP (5,1 %).

Les activités de poste et de courrier (97 % d'AE, graphique 2 et tableau 2) incluent les livreurs de repas pour les plateformes internet, ainsi que le commerce de détail sur marchés (85 %), le nettoyage (86 %), les activités de design, de graphisme et d'infographie (84 %), les arts et spectacles (84 %) et les activités sportives (82 %) regroupent une large majorité d'AE. Ces activités nécessitent peu d'immobilisation en capital et peuvent être exercées en complément d'une activité principale.

D'autres secteurs, au contraire, font apparaître une part plus importante de TI classiques. C'est le cas du commerce de détail alimentaire hors métier de bouche (84 % de TI classiques), des transports routiers de fret et déménagement (84 %) ou encore de la restauration et débits de boissons (78 %) qui regroupent des activités à plus forte immobilisation en

capital. La répartition entre les statuts d'AE et de TI classiques est plus équilibrée pour le commerce de gros et intermédiaires du commerce (52 % d'AE) et les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (46 %).

### Une croissance plus ou moins marquée selon les secteurs.

Dans l'ensemble (tableau 2), tous les secteurs ont connu une augmentation du nombre de TI entre 2009 à 2019 mais dans des proportions variables. Ainsi, les activités de poste et de courrier (+ 59,5 % en moyenne annuelle, évolution en lien avec le développement de nombreuses plateformes de livraisons à domicile), l'action sociale (+ 15,7 %), le nettoyage (+ 14,8 %) et les activités sportives (+ 12,6 %) ont évolué très fortement. Ces secteurs présentent une forte proportion d'AE.

#### Encadré 1 :

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants et non des individus**. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE qui tiennent compte du régime agricole et qui comptabilisent les individus.

**Tableau 2 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité selon leur statut**

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits en 2019						dont TIClassiques inscrits en 2019						dont auto-entrepreneurs inscrits en 2019							
	Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Part économique actifs	Part des AE parmi l'ensemble des TI
			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019		
	milliers	%	%	%	%	milliers	%	%	%	%	%	milliers	%	%	%	%	%	%		
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	0,3	0,6	-5,8	0,6	-1,4	0,5	0,4	-2,1	-8,4	-1,5	-3,9	0,2	0,2	22,3	3,9	6,3	13,2	77,4	28,6
CZ1 - Industrie	8,4	3,9	5,9	1,2	11,8	5,6	3,0	2,6	-3,8	-3,8	-0,2	-3,1	5,4	5,3	32,1	6,1	20,7	21,5	75,3	64,2
CZ2 - Métiers de bouche	6,0	2,8	-1,8	-3,9	-0,8	-2,2	4,4	3,8	-4,7	-5,1	-3,9	-4,7	1,6	1,6	25,6	0,8	9,8	14,5	72,8	26,5
F1 - BTP gros-oeuvre	7,8	3,6	4,0	-2,7	5,2	2,2	4,4	3,8	-2,9	-3,4	0,1	-2,5	3,4	3,3	34,3	-1,6	13,3	18,3	71,3	43,7
F2 - BTP travaux d'installation	7,1	3,3	3,7	-2,7	7,6	2,5	4,0	3,5	-2,1	-3,6	-0,2	-2,2	3,1	3,1	31,4	-0,8	20,9	18,8	71,2	43,8
F3 - BTP travaux de finition	9,3	4,3	5,7	-1,5	5,8	3,5	4,1	3,6	-3,3	-4,0	-1,8	-3,2	5,2	5,1	35,3	1,5	13,3	19,8	75,6	55,7
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	6,2	2,9	7,3	0,2	7,4	5,2	2,8	2,4	-1,3	-2,6	-0,8	-1,6	3,4	3,3	37,6	3,9	16,1	22,3	58,1	54,6
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	5,8	2,7	0,4	1,8	12,2	3,1	2,8	2,4	-4,4	-2,9	-1,3	-3,3	3,0	2,9	28,4	12,2	31,3	23,9	57,7	51,9
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,6	0,7	-2,3	-3,4	2,0	-1,8	1,3	1,1	-4,2	-3,4	-0,1	-3,1	0,3	0,2	27,6	-3,8	15,9	15,0	62,9	15,9
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	9,9	4,6	0,7	-2,4	3,9	0,4	5,4	4,7	-4,9	-4,2	-2,2	-4,2	4,5	4,4	22,7	0,8	13,0	13,8	68,0	45,4
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	4,8	2,2	6,2	-4,0	1,7	2,2	0,7	0,6	-13,7	-11,8	-8,1	-12,0	4,1	4,0	25,5	-1,8	3,8	12,2	72,3	85,0
G6 - Commerce de détail non spécialisé	5,1	2,3	7,5	-0,1	18,0	7,1	1,1	0,9	-3,3	-1,4	3,9	-1,3	4,0	3,9	14,8	0,4	23,0	11,8	59,3	78,7
HZ1 - Taxis - VTC	2,3	1,1	2,3	5,4	12,2	5,1	1,5	1,3	-0,3	1,4	1,7	0,6	0,8	0,8	52,6	26,1	42,2	42,1	64,6	36,7
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	1,6	0,7	-3,0	-2,9	3,2	-1,8	1,3	1,2	-3,6	-3,6	-1,5	-3,2	0,3	0,2	12,7	7,2	50,0	17,6	58,3	15,9
HZ3 - Activités de poste et de courrier	5,3	2,4	9,6	154,6	102,0	59,5	0,1	0,1	-6,5	-7,2	161,7	14,6	5,2	5,1	29,2	187,6	101,0	79,4	38,2	97,4
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	0,8	0,4	-0,1	-1,1	1,4	-0,1	0,5	0,4	-4,5	-4,2	-4,2	-4,4	0,3	0,3	39,4	7,6	12,8	23,6	53,9	38,2
IZ1 - Hébergement	1,1	0,5	-0,1	-0,2	3,3	0,5	0,8	0,7	-3,1	-2,8	-1,2	-2,6	0,3	0,3	31,4	10,1	16,0	21,6	86,1	30,8
IZ2 - Restauration et débits de boissons	10,9	5,0	-0,9	-1,6	3,3	-0,3	8,5	7,4	-3,3	-2,4	0,5	-2,3	2,4	2,4	25,2	2,3	15,1	15,9	66,6	22,2
JZ - Informatique, information et communication	5,3	2,4	8,1	1,5	17,3	7,8	1,7	1,4	-0,8	2,3	5,4	1,4	3,6	3,5	17,1	1,1	24,5	13,4	65,9	68,3
KZ - Activités financières et d'assurance	2,6	1,2	0,1	-0,4	4,2	0,8	2,1	1,8	-1,7	-1,7	0,7	-1,2	0,6	0,6	25,2	7,2	20,8	18,7	61,2	21,6
LZ - Activités immobilières	4,8	2,2	0,6	0,5	10,8	2,5	2,9	2,5	-2,1	-3,0	-1,1	-2,2	1,9	1,9	29,5	15,2	40,1	27,0	53,4	40,4
M1 - Activités juridiques	3,6	1,6	2,5	1,1	3,0	2,2	3,5	3,0	2,3	1,0	2,8	2,0	0,1	0,1	33,0	3,8	15,0	20,0	77,0	2,1
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	5,5	2,5	4,4	1,2	8,5	4,3	3,0	2,6	-1,0	-0,7	-0,1	-0,7	2,5	2,5	28,9	5,1	22,6	20,0	67,6	45,7
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	6,4	2,9	7,7	5,9	17,8	9,1	1,9	1,6	-0,3	0,7	2,1	0,5	4,5	4,4	18,7	9,8	26,7	17,5	62,1	71,0
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	2,9	1,3	10,6	2,5	15,3	9,0	0,5	0,4	-3,6	0,0	-1,9	-2,2	2,4	2,4	18,9	3,3	19,7	14,1	71,2	84,2
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	5,9	2,7	8,9	1,5	10,0	6,8	1,9	1,7	-1,7	-2,1	-1,2	-1,7	4,0	3,9	26,7	4,1	16,8	17,5	71,3	67,8
N1 - Activités de nettoyage	3,8	1,8	13,1	11,1	25,3	14,8	0,5	0,5	-2,6	-1,8	-1,1	-2,1	3,3	3,2	32,3	16,4	32,0	27,3	70,6	85,8
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	4,4	2,0	4,8	0,8	13,3	5,2	1,3	1,1	-4,9	-0,4	1,6	-2,3	3,1	3,0	15,8	1,5	19,7	12,0	70,9	70,1
PZ - Enseignement	6,0	2,8	11,0	3,3	10,4	8,5	1,4	1,3	-1,4	-3,1	-4,2	-2,5	4,6	4,5	27,8	6,9	16,6	18,9	79,2	76,0
QZ1 - Médecine générale	5,4	2,5	-0,6	-1,5	-0,9	-0,9	5,4	4,7	-0,6	-1,5	-0,9	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	22,5	4,1	100,0	0,1
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	3,1	1,4	1,3	1,3	1,6	1,3	3,1	2,7	1,2	1,3	1,5	1,3	0,0	0,0		7,7	14,0		84,6	0,4
QZ3 - Professions paramédicales et sages-femmes	19,5	9,0	6,0	5,4	4,7	5,6	19,1	16,5	5,9	5,2	4,4	5,4	0,4	0,4	52,1	30,3	24,1	39,4	93,8	2,1
QZ4 - Pratique dentaire	1,6	0,7	-0,8	-0,2	0,7	-0,3	1,6	1,4	-0,8	-0,2	0,7	-0,3	0,0	0,0	-100,0			-100,0		0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	2,1	1,0	-1,1	-0,2	-0,2	-0,6	2,1	1,8	-1,1	-0,1	-0,2	-0,6	0,0	0,0	47,6	-17,0	0,0	14,9	75,0	0,2
QZ6 - Autres services de santé	4,6	2,1	15,7	10,5	9,6	12,9	1,1	1,0	0,1	1,7	-0,8	0,4	3,5	3,4	43,2	15,4	13,7	28,2	86,5	75,7
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	0,6	0,3	20,5	7,3	16,9	15,7	0,2	0,2	10,3	5,9	8,3	8,6	0,3	0,3	40,6	8,7	24,1	27,0	62,9	59,5
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	6,7	3,1	9,6	3,1	13,4	8,4	1,1	0,9	-6,5	-5,5	-3,8	-5,7	5,6	5,5	25,9	6,3	18,0	18,1	73,4	83,8
R2 - Activités sportives	2,4	1,1	17,6	5,4	11,3	12,6	0,4	0,4	-2,9	-0,2	0,5	-1,4	1,9	1,9	39,6	7,3	14,3	24,0	79,9	81,7
S1 - Réparations hors automobile	2,4	1,1	8,0	-4,9	2,7	2,9	0,7	0,6	-6,1	-5,2	-3,9	-5,4	1,8	1,7	22,0	-4,8	5,5	10,0	80,9	72,9
S2 - Coiffure et soins du corps	10,4	4,8	6,0	-0,8	6,4	4,0	4,5	3,9	-2,9	-3,0	-1,3	-2,6	5,9	5,7	30,7	1,8	13,6	17,9	86,6	56,4
S3 - Autres services personnels	5,5	2,5	6,2	3,8	18,6	7,8	1,1	0,9	-6,2	-3,5	-2,8	-4,7	4,4	4,3	21,7	7,6	26,4	18,2	74,9	80,2
UZ - Autres	7,1	3,3	-6,0	-13,3	-10,6	-9,2	7,0	6,1	-6,0	-13,5	-10,8	-9,3	0,1	0,1	-0,3	11,7	7,8	4,8	74,8	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>217,6</b>	<b>100,0</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>7,8</b>	<b>3,0</b>	<b>115,4</b>	<b>100,0</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>102,2</b>	<b>100,0</b>	<b>26,2</b>	<b>4,6</b>	<b>20,3</b>	<b>18,2</b>	<b>69,8</b>	<b>47,0</b>

\* AE avec un chiffre d'affaires positif au moins un trimestre dans l'année

Source : Urssaf

D'autres secteurs connaissent sur la même période une croissance quasiment nulle comme la médecine générale, la pratique dentaire, le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques, le commerce de détail et l'hébergement-restauration.

Le nombre de TI classiques fait preuve d'une croissance dynamique depuis 2009 dans les activités de poste et de courrier (+ 14,6 %), l'action sociale (+ 8,6 %) et le paramédical et les sages-femmes (+ 5,4 %) mais diminue dans quasiment tous les autres secteurs.

### 69,8 % des AE génèrent un chiffre d'affaires.

En 2019, 69,8 % des AE génèrent un chiffre d'affaires positif et sont dits « économiquement actifs » (tableau 2). Ils sont relativement plus nombreux dans la coiffure et soins du corps (86,6 %), les autres services de santé (86,5 %), l'hébergement (86,1 %), les réparations hors automobiles (80,9 %) et les activités sportives (79,9 %). La part la plus faible, qui concerne les activités de poste et de courrier (38,2 %), s'explique essentiellement par le caractère récent des entrées dans ce secteur.

### Près d'un tiers des indépendants sont des femmes avec de fortes disparités selon les secteurs.

Le travailleur indépendant est en majorité masculin (62,3 % d'hommes, tableau 3). En 2019, la part des femmes est très légèrement supérieure chez les AE (37,5 % contre 36,7 % chez les TI classiques).

En revanche, les femmes sont largement majoritaires dans le secteur de la coiffure et soins du corps, dans plusieurs secteurs de la santé comme les professions paramédicales et sages-femmes, les autres services de santé et l'action sociale. A l'inverse, elles sont très minoritaires dans les secteurs du BTP et du transport, de l'informatique et des réparations hors automobile.

### Les femmes AE sont économiquement plus actives que les hommes.

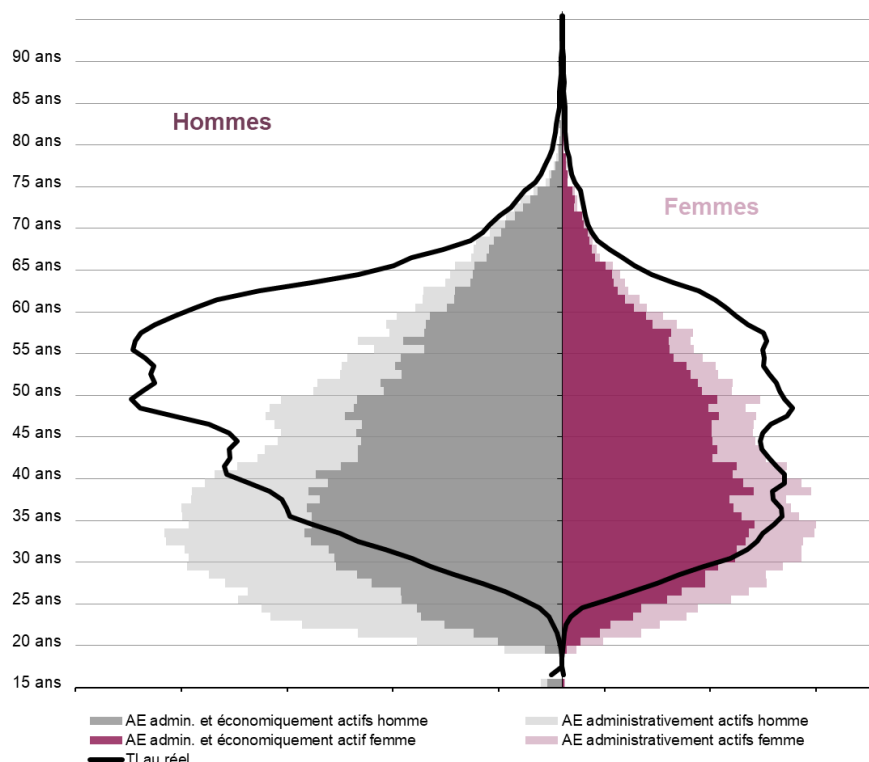
40,5 % des AE économiquement actifs sont des femmes. Cette part est relativement plus importante comparée à la population des AE inscrits (37,5 %).

75 % des femmes AE déclarent un chiffre d'affaires contre 66 % pour les hommes. Cela s'explique par la sur-représentation féminine dans des secteurs tels que celui de la coiffure et les soins du corps où la

Tableau 3 : Part hommes / femmes et âge moyen selon le statut

2019	Part dans le total (%)		Age moyen (année)		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Ensemble TI	62,3	37,1	45	43	44
TI classiques	62,1	36,7	48	45	47
Autoentrepreneur	62,5	37,5	40	41	41
AE Economiquement actif	59,5	40,5	42	42	42

Graphique 3 : Pyramide des âges des travailleurs indépendants en 2019



part des AE économiquement actifs est très élevée.

### L'âge moyen des indépendants est de 44 ans...

En 2019, si l'âge moyen d'un indépendant est de 44 ans, les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes (43 ans en moyenne contre 45 ans). Sur l'ensemble des TI, la part des moins de 40 ans (38,7 %) est nettement inférieure à celle des plus de 40 ans (61,3 %)

### ... mais les AE sont plus jeunes que les TI classiques.

Les TI classiques ont, en moyenne, 47 ans (45 ans pour les femmes et 48 ans pour les hommes). Ils sont le plus représentés dans la tranche d'âge 40-59 ans (56 %).

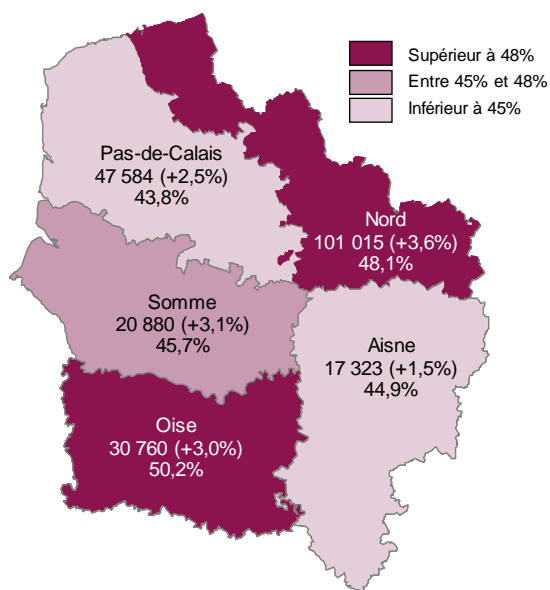
L'auto-entrepreneur est nettement plus jeune, 41 ans en moyenne. Les femmes AE sont légèrement plus âgées que les

hommes (respectivement 41 et 40 ans). 50 % des AE ont moins de 40 ans (29 % ont entre 30 et 39 ans). Les AE économiquement actifs ont 42 ans en moyenne quelque soit leur sexe. Les secteurs où les jeunes sont les plus présents sont ceux davantage investis par le statut AE.

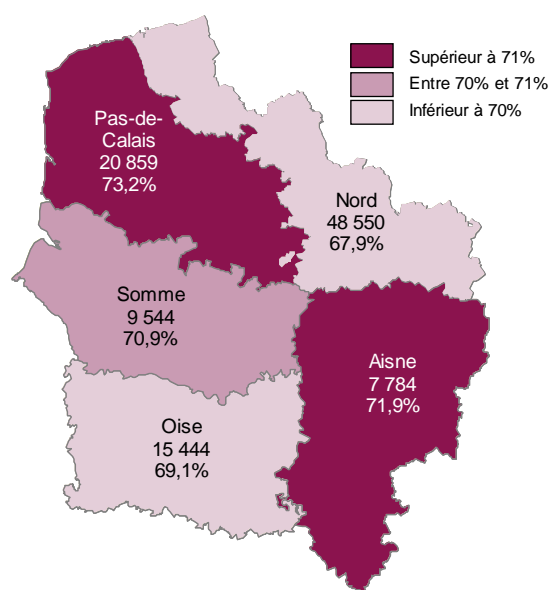
### Des disparités selon les départements.

Depuis 2009, le nombre de TI a progressé dans tous les départements des Hauts-de-France (entre + 1,5 % pour l'Aisne et + 3,6 % pour le Nord) (cartes 1 et 2). La part des AE dans l'ensemble des TI est le reflet de ces évolutions portées par la croissance des AE : supérieure à 48 % dans les départements les plus urbains tels que le Nord et l'Oise et inférieure à 46 % dans les départements plus ruraux où la progression du nombre de TI est moindre.

**Carte 1 : Nombre de travailleurs indépendants, évol. moy 2009/2019 et part des AE dans l'ensemble des TI**



**Carte 2 : Nombre d'auto-entrepreneurs et part des AE économiquement actifs**



Source : Urssaf

A l'inverse, les AE économiquement actifs sont plus nombreux dans les départements tels que le Pas-de-Calais (73,2 %) et l'Aisne (71,9 %) où la part des AE est plus faible mais où les activités de coiffure et soins du corps très actives économiquement sont mieux représentées. De plus, les activités de postes et de courrier qui génèrent peu de chiffre d'affaire sont plus présentes dans le Nord qui a le taux d'AE économiquement actifs le plus faible de la région (67,9 %).

### Le revenu moyen en hausse depuis 10 ans...

Entre 2008 et 2018, les revenus des travailleurs indépendants classiques ont augmenté de 3,2 % en moyenne annuelle en euros courants (graphique 4

et tableau 5). Cette évolution est inférieure à celle des revenus des AE économiquement actifs sur la période 2011-2019 qui s'élève à 4,1 % en moyenne annuelle.

### ...mais des écarts de niveau importants,

Cependant, les niveaux des revenus des deux catégories de travailleurs indépendants ne sont pas comparables. En effet, en 2018, le revenu moyen des TI classiques (44 897 €) est 8,4 fois plus élevé que celui des AE (5 345 €).

### plus élevés chez les hommes...

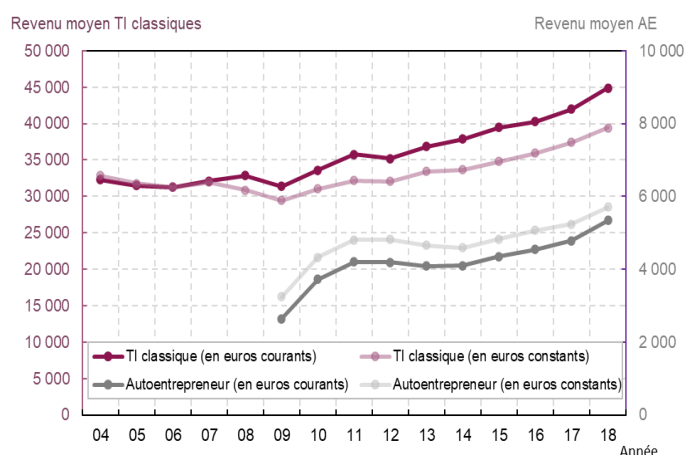
Dans l'ensemble, les hommes déclarent un revenu supérieur à celui des femmes

quel que soit le statut de TI (tableau 4). En 2018, le revenu moyen des hommes pour les TI classiques est de 48 876 € alors que celui des femmes est de 36 733 €. Pour les AE, le revenu moyen des hommes s'élève à 5 782 € contre 4 693 € chez les femmes.

### ...et pour les plus de 50 ans.

Parmi l'ensemble des travailleurs indépendants, les plus de 50 ans (notamment les 50-60 ans avec un revenu moyen de 38 443 €) déclarent en moyenne un revenu supérieur à celui des plus jeunes. C'est également le cas pour les TI classiques (50 982 € pour les 50-60 ans). Chez les AE, ce sont plutôt les 30-40 ans qui déclarent un revenu plus élevé (5 750 €).

**Graphique 4 : Revenu moyen des TI classiques et des AE depuis 2004**



Source : Urssaf

**Tableau 4 : Revenus moyens en euros courants**

	2018		
	Travailleurs indépendants	TI classiques	AE
Femmes	24 180	36 733	4 693
Hommes	33 772	48 876	5 782
Moins de 30 ans	16 202	34 818	3 898
Entre 30 et 40 ans	22 103	35 070	5 750
Entre 40 et 50 ans	31 742	46 098	5 593
Entre 50 et 60 ans	38 443	50 982	5 631
Plus de 60 ans	35 342	47 219	5 080
<b>Ensemble</b>	<b>30 533</b>	<b>44 897</b>	<b>5 345</b>

Source : Urssaf

**Tableau 5 : Evolution des revenus TI classiques et des AE par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs *							
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Evol. Moy. revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)			Revenu moyen			Evol. Moy. revenu moyen	
					En euros courants	En euros constants							En euros courants	En euros constants
	Niveau 2018	structure	2008	2018	2008/2018	2008/2018	2018	structure	2019	2011	2018	2019	2011/2019	2018/2019
	Millions d'euros	%	Euros	Euros	%	%	Millions d'euros	%	millions d'euros	Euros	Euros	Euros	%	%
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	13,98	0,3	17 116	23 529	3,2	2,8	0,86	0,2	0,94	3 203	5 136	5 475	6,9	2,7
CZ1 - Industrie	126,82	2,4	30 020	41 924	3,4	2,9	12,82	3,6	15,69	3 271	3 614	3 688	1,5	2,3
CZ2 - Métiers de bouche	109,02	2,1	23 011	27 085	1,6	0,7	3,89	1,1	4,61	3 216	3 277	3 697	1,8	2,4
F1 - BTP gros-oeuvre	147,74	2,8	29 552	33 609	1,3	0,7	18,72	5,2	22,95	5 826	7 788	8 897	5,4	4,2
F2 - BTP travaux d'installation	136,83	2,6	27 982	34 370	2,1	1,1	17,78	5,0	23,07	6 174	8 670	9 672	5,8	5,9
F3 - BTP travaux de finition	133,27	2,5	27 881	31 746	1,3	1,0	31,00	8,7	38,49	6 094	8 334	9 370	5,5	4,9
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	77,16	1,5	24 147	27 587	1,3	1,3	10,58	3,0	12,37	4 664	5 330	5 787	2,7	1,9
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	120,30	2,3	27 256	41 599	4,3	3,9	9,06	2,5	12,69	4 914	6 144	6 719	4,0	3,2
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	27,49	0,5	17 526	21 376	2,0	2,2	0,74	0,2	0,84	4 269	4 794	4 519	0,7	2,4
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	133,93	2,5	18 213	23 946	2,8	2,4	10,34	2,9	12,23	2 975	3 282	3 641	2,6	1,4
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	5,05	0,1	4 434	6 606	4,1	3,3	5,87	1,6	6,41	1 730	1 836	2 036	2,1	1,6
G6 - Commerce de détail non spécialisé	29,25	0,6	16 331	27 160	5,2	5,6	7,99	2,2	9,87	2 779	3 400	3 749	3,8	3,3
HZ1 - Taxis - VTC	28,01	0,5	18 683	19 414	0,4	-0,3	2,47	0,7	4,79	3 635	5 959	8 032	10,4	4,6
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	51,03	1,0	30 023	37 801	2,3	1,7	0,44	0,1	0,63	3 530	4 015	4 128	2,0	-1,4
HZ3 - Activités de poste et de courrier	0,67	0,0	14 768	30 243	7,4	2,6	1,73	0,5	3,75	3 403	1 352	1 623	-8,8	-8,3
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	20,53	0,4	26 727	40 013	4,1	3,2	0,80	0,2	0,82	3 931	4 449	4 251	1,0	1,9
IZ1 - Hébergement	16,82	0,3	20 078	21 982	0,9	0,3	2,05	0,6	2,37	5 209	7 362	7 704	5,0	2,8
IZ2 - Restauration et débits de boissons	177,00	3,4	18 945	21 769	1,4	1,5	8,40	2,3	10,25	4 607	5 062	5 796	2,9	0,8
JZ - Informatique, information et communication	74,43	1,4	24 247	45 834	6,6	5,1	14,69	4,1	22,04	4 708	6 691	8 466	7,6	6,6
KZ - Activités financières et d'assurance	161,34	3,1	57 892	75 533	2,7	1,9	2,49	0,7	2,93	6 753	7 486	7 559	1,4	5,6
LZ - Activités immobilières	119,95	2,3	28 425	40 400	3,6	2,6	5,99	1,7	8,63	5 478	7 132	7 716	4,4	2,8
M1 - Activités juridiques	352,67	6,7	103 606	99 653	-0,4	-1,0	0,64	0,2	1,02	8 512	11 506	17 073	9,1	6,6
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	171,28	3,2	51 985	55 573	0,7	1,0	13,31	3,7	15,38	6 888	8 307	8 158	2,1	1,2
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	81,88	1,6	28 761	43 050	4,1	3,6	21,83	6,1	27,26	7 503	7 960	8 524	1,6	0,1
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	13,11	0,2	21 091	27 095	2,5	1,9	9,71	2,7	11,82	4 770	5 950	6 382	3,7	4,2
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	99,90	1,9	39 183	49 902	2,4	2,3	16,09	4,5	19,17	4 901	5 918	6 253	3,1	1,9
N1 - Activités de nettoyage	18,52	0,4	23 482	33 979	3,8	3,1	9,49	2,7	12,79	3 015	4 876	5 212	7,1	3,2
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	41,50	0,8	23 306	31 632	3,1	3,9	10,64	3,0	13,28	4 188	5 125	5 660	3,8	2,5
PZ - Enseignement	37,12	0,7	20 795	24 076	1,5	2,8	22,68	6,3	25,97	5 191	6 639	6 703	3,2	1,4
QZ1 - Médecine générale	524,37	9,9	81 893	91 674	1,1	0,5	0,04	0,0	0,03	10 692	13 836	8 981	-2,2	6,3
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	478,39	9,1	126 619	148 107	1,6	0,8	0,09	0,0	0,11	10 017	8 316	8 326	-2,3	-5,2
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	845,34	16,0	41 550	45 256	0,9	0,0	3,40	1,0	4,41	6 073	9 455	10 144	6,6	6,4
QZ4 - Pratique dentaire	167,05	3,2	98 838	100 331	0,2	1,0	0,00	0,0	0,00	31 652				-16,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	203,04	3,9	106 159	92 672	-1,3	-2,0	0,02	0,0	0,02	5 676	4 657	4 635	-2,5	12,0
QZ6 - Autres services de santé	33,41	0,6	22 225	28 454	2,5	2,3	16,73	4,7	20,54	4 148	5 746	6 364	5,5	4,7
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	7,33	0,1	19 203	33 302	5,7	5,6	0,83	0,2	1,02	5 050	3 724	4 154	-2,4	2,6
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	21,01	0,4	10 519	18 125	5,6	3,8	13,78	3,9	16,83	2 629	3 651	3 861	4,9	3,4
R2 - Activités sportives	6,72	0,1	10 774	14 677	3,1	2,2	7,39	2,1	8,44	3 956	4 801	5 155	3,4	2,2
S1 - Réparations hors automobile	10,92	0,2	13 468	15 868	1,7	2,6	6,81	1,9	7,27	3 247	4 647	4 734	4,8	4,7
S2 - Coiffure et soins du corps	77,06	1,5	13 063	16 330	2,3	1,7	22,78	6,4	26,03	3 696	4 650	4 846	3,4	3,9
S3 - Autres services personnels	23,25	0,4	12 610	20 322	4,9	2,9	12,24	3,4	15,59	3 274	4 392	4 447	3,9	1,3
UZ - Autres	345,95	6,6	19 530	41 416	7,8	7,0	0,58	0,2	0,57	4 791	5 967	6 346	3,6	0,2
<b>Total</b>	<b>5 270,44</b>	<b>100,0</b>	<b>32 884</b>	<b>44 897</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5</b>	<b>357,80</b>	<b>100,0</b>	<b>443,90</b>	<b>4 197</b>	<b>5 345</b>	<b>5 788</b>	<b>4,1</b>	<b>3,1</b>

Source : Urssaf

## De fortes disparités de revenu moyen entre les secteurs pour les TI classiques...

Le revenu professionnel moyen est très différent selon les secteurs d'activité et les statuts. Les revenus tirés d'une activité libérale sont globalement plus élevés que ceux issus d'une activité de commerce ou d'artisanat.

Ainsi, chez les TI classiques, le revenu moyen de certains secteurs, dont une majorité est représentée par des professions libérales, est globalement très élevé (tableau 5) : c'est le cas pour la médecine spécialisée (148 107 €), la pratique dentaire (100 331 €), les activités juridiques (99 653 €), le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques (92 672 €), la médecine générale (91 674 €) ainsi que les activités financières et d'assurance (75 533 €). Ces activités représentent à elles seules 36 % des revenus déclarés en 2018 par l'ensemble des TI classiques.

A l'inverse, les revenus moyens sont nettement plus faibles avec des dispersions moindres dans des secteurs issus en majorité de l'artisanat et du commerce. Ainsi, le commerce de détail sur les marchés (6 606 €), les activités sportives (14 677 €), les réparations hors automobile (15 868 €), la coiffure et les soins du corps (16 330 €), le secteur des arts, spectacles et autres activités récréatives (18 125 €) ou encore les taxis-VTC (19 414 €) sont des secteurs beaucoup moins rémunérateurs.

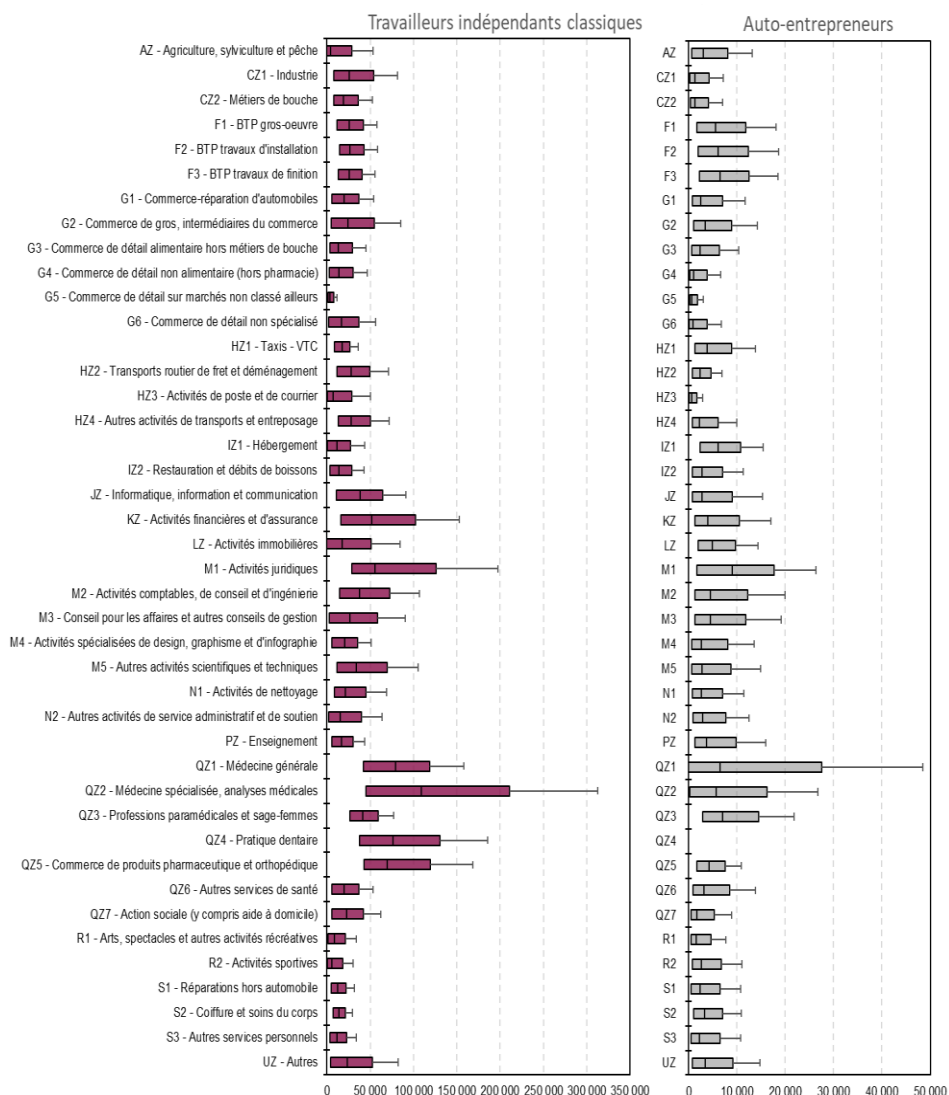
## ...et des disparités bien moins prononcées pour les AE.

Comme pour les TI classiques, les AE exerçant une profession libérale ont un revenu moyen plus élevé que les artisans et les commerçants. Les disparités moins prononcées entre les secteurs sont notamment liées au plafonnement des revenus associé au dispositif AE.

Les activités juridiques (17 073 €), les professions paramédicales et sages-femmes (10 144 €) ainsi que le BTP travaux d'installation et le BTP travaux de finition (respectivement 9 672 € et 9 370 €) sont les secteurs qui affichent les revenus moyens d'AE les plus élevés en 2018.

A l'opposé, les revenus moyens sont les plus faibles dans les activités de postes et de courrier (1 623 €), le commerce de détail sur les marchés (2 036 €), le commerce de détail non alimentaire (3 641 €), les métiers de bouche (3 697 €) ou encore le commerce détail non spécialisé (3 749 €).

Graphique 5 : Indicateurs de dispersion des revenus en 2018 pour les TI classiques et les AE



Source : Urssaf

Note de lecture : Pour le secteur QZ1 – Médecine Générale, le 1<sup>er</sup> quartile se situe à 42 152 €, tel que 25 % des TI classiques de ce secteur gagnent moins de ce montant et 75 % ont un revenu supérieur. Le revenu médian dans ce secteur s'élève à 79 440 €. Le 3<sup>e</sup> quartile, désigné par la borne supérieure du rectangle, indique que 25 % des TI classiques de ce secteur gagnent au-delà de 118 772 €. Enfin, le point le plus à droite représente le dernier décile, dont le montant est à 172 441 € pour le secteur de la médecine générale. Il indique que 10 % des TI classiques ont un revenu supérieur à ce montant.

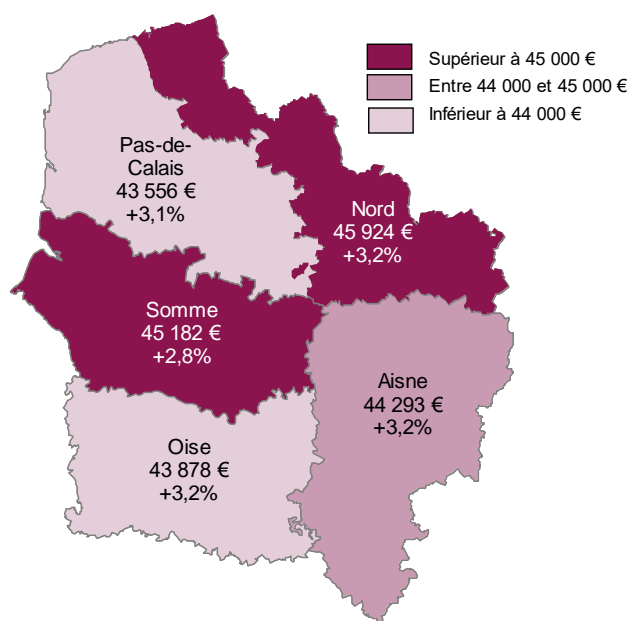
## Des disparités également entre les départements.

Le revenu moyen 2018 des TI classiques est plus élevé dans le Nord (45 924 €). Les activités fortement rémunératrices telles que les activités juridiques y sont relativement plus nombreuses que dans les autres départements. A l'inverse, le secteur du BTP moins rémunérateur (33 300 € en moyenne) y est sous-représenté. Dans la Somme, ce sont les activités de médecine générale et de médecine spécialisée qui tirent le revenu moyen vers le haut.

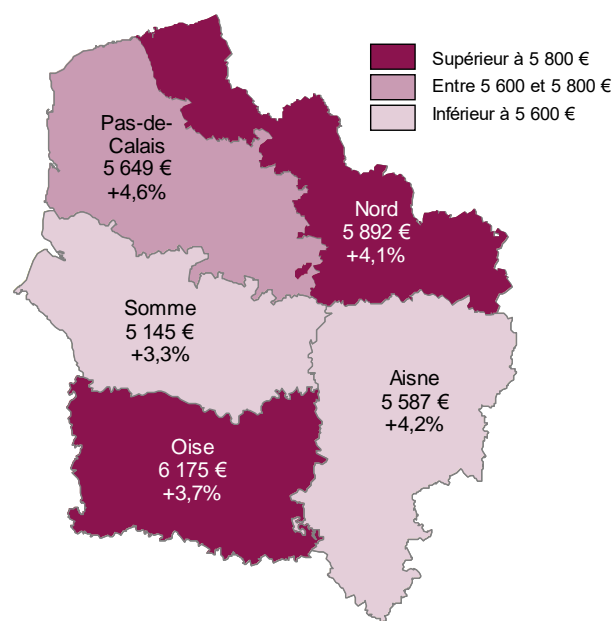
Pour les AE, les écarts de revenus entre les départements sont moins importants. Le revenu moyen 2019 est plus élevé

dans l'Oise (6 175 €) du fait de la sur-représentation des activités du BTP qui, contrairement à ce qu'on constate pour les TI classiques, sont plus rémunératrices chez les AE. Dans le Nord, le revenu moyen (5 892 €) est tiré vers le haut par les activités des secteurs informatique, information et communication, les activités comptables de conseil et d'ingénierie et le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. L'importance de ces activités y contrebalance favorablement la part importante des activités de poste et de courrier, secteur à faible revenu, contrairement à la Somme où ce secteur est également sur-représenté mais où le revenu moyen est le plus bas de la région (5 145 €).

**Carte 3 : Revenus moyens 2018 et leur évolution moyenne annuelle 2008-2018 des TI classiques**



**Carte 4 : Revenus moyens 2019 et leur évolution moyenne annuelle 2011-2019 des AE économiquement actifs**



Source : Urssaf

**Eclairage : Les travailleurs indépendants également salariés dans le secteur privé en 2019**

**Plus d'un auto-entrepreneur sur cinq est aussi salarié du privé fin 2019, contre 6,4% pour les TI classiques.**

Dans les Hauts-de-France, en fin d'année 2019, 15,1 % des travailleurs indépendants cumulent leur statut de non-salarié avec une activité dans le secteur privé. Cette proportion de polyactifs diffère selon le statut (tableau 6). Si les AE économiquement actifs et encore administrativement actifs en fin d'année

sont 21,8% à être aussi salariés au 31 décembre 2019, la part des polyactifs en fin d'année parmi les TI classiques s'établit quant à elle à 6,4 % en 2019 (tableau 6).

**La part des AE polyactifs décroît avec l'âge et est plus élevée pour les professions libérales...**

La part de polyactifs parmi les AE décroît avec l'âge : de 24,9 % chez les moins de

30 ans, elle passe à 20,8 % pour les 50-59 ans et à 7,5 % pour les plus de 60 ans ces derniers pouvant basculer vers un cumul emploi-retraite. La part de polyactifs AE est très légèrement plus élevée pour les femmes (22,1 %) que pour les hommes (21,6 %). Enfin, les professions libérales regroupent relativement plus de poly-actifs que les artisans-commerçants (respectivement 31,7 % et 18,0 %).

**Tableau 6 : TI classiques et auto-entrepreneurs également salariés du secteur privé à fin 2019**

	Ensemble des non salariés inscrits en fin d'année			dont travailleurs indépendants classiques inscrits en fin d'année			dont AE inscrits et éco. actifs en fin d'année		
	Nombre (1)	également salariés dans le privé en fin d'année		Nombre (1)	également salarié en fin d'année		Nombre (5)	également salarié dans le privé dans l'année	
		milliers	Part de polyactifs (2)/(1)		milliers	Part de polyactifs (2)/(1)		milliers	Part de polyactifs (6)/(5)
Hommes	135,5	20,9	15,4	71,6	4,7	6,6	42,4	9,1	21,6
Femmes	80,6	12,0	14,9	42,3	2,6	6,1	28,9	6,4	22,1
Moins de 30 ans	29,3	6,6	22,5	7,7	0,5	6,6	11,9	3,0	24,9
Entre 30 et 39 ans	55,0	10,0	18,2	25,1	1,6	6,5	20,6	5,0	24,4
Entre 40 et 49 ans	55,6	8,7	15,7	31,5	2,2	6,9	17,7	4,2	23,9
Entre 50 et 59 ans	49,9	5,9	11,8	33,2	2,1	6,3	13,0	2,7	20,8
60 ans et plus	27,8	1,7	6,3	17,9	0,9	5,2	8,1	0,6	7,5
Artisans-commerçants	143,8	20,8	14,5	68,3	4,4	6,4	51,8	9,4	18,0
Professions libérales	73,7	12,1	16,5	46,9	3,0	6,3	19,4	6,2	31,7
<b>TOTAL</b>	<b>217,6</b>	<b>33,0</b>	<b>15,1</b>	<b>115,4</b>	<b>7,3</b>	<b>6,4</b>	<b>71,3</b>	<b>15,5</b>	<b>21,8</b>

Source : Urssaf



... tandis que le taux de polyactivité des TI classiques reste très homogène selon le sexe, l'âge et le groupe professionnel

Parmi les TI classiques, la part de polyactifs est quasiment identique entre les hommes (6,6 %) et les femmes (6,1 %). L'âge non plus n'est pas un facteur déterminant pour la polyactivité des TI classiques. Le taux varie entre 6,3 % pour les 50-59 ans et 6,9 % pour les 40-49 ans. Seuls les plus de 60 ans se détachent un peu avec un taux de 5,2 % du fait du possible cumul emploi-retraite.

Contrairement aux AE, la part des travailleurs indépendants classiques également salariés en fin d'année est sensiblement identique pour les artisans-commerçants et les professions libérales.

### Le taux de polyactivité varie selon les secteurs d'activité

La part de polyactifs est la plus importante dans le secteur des activités sportives (42 % parmi les AE et 23 % parmi les TI classiques), des arts, spectacles et autres activités récréatives (34 % et 11 %) et celui des autres services de santé (34 % et 15 %). Les activités de poste et de courrier, regroupant notamment les services de livraison de repas à domicile, est le secteur où la part de polyactifs est importante quel que soit le statut. Ce secteur compte plus de 27% d'AE également salariés du secteur privé et 29 % parmi les TI classiques.

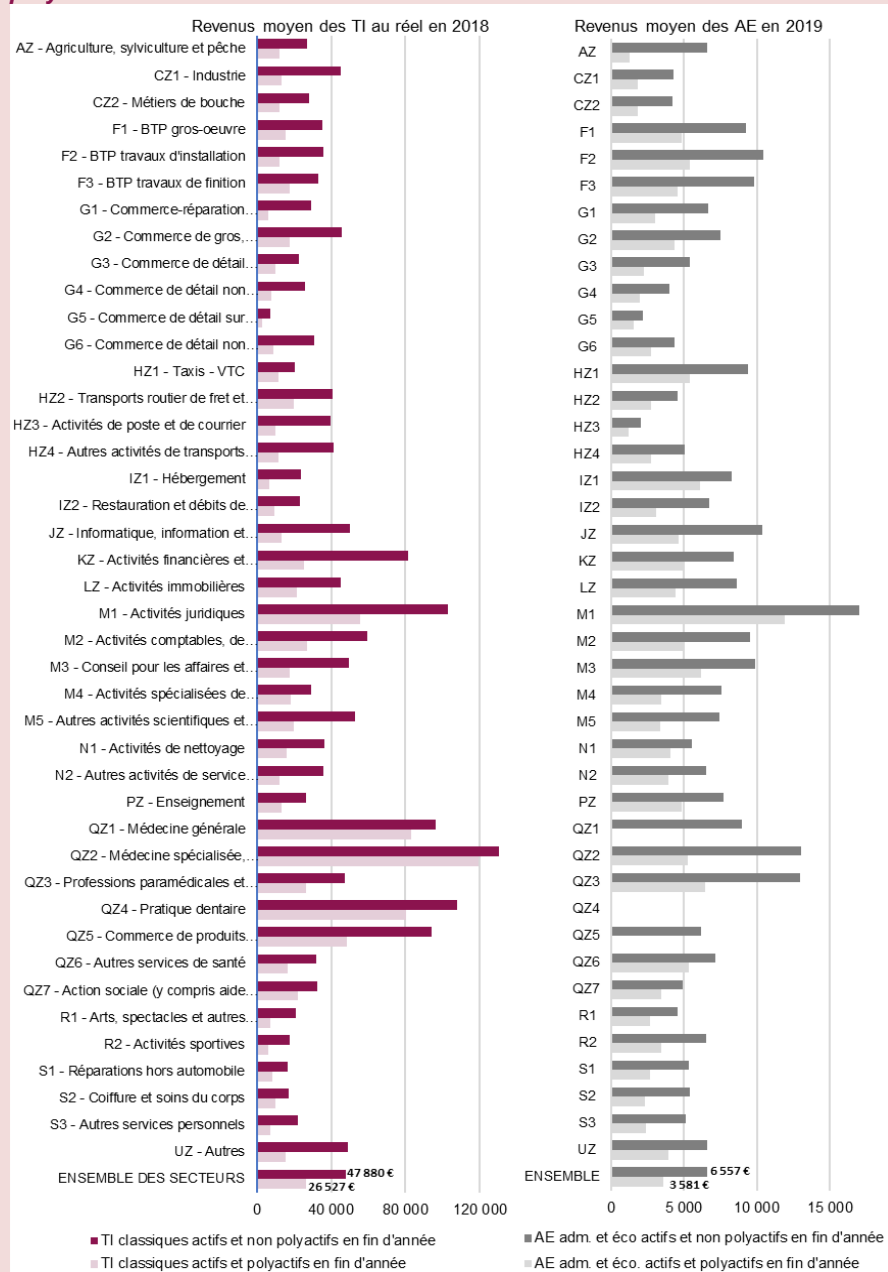
Au contraire, l'ensemble des secteurs du BTP (gros œuvre, travaux d'installation et travaux de finition) regroupent peu de polyactifs parmi les AE (8 %) ainsi que parmi les TI classiques (3 %).

### Le revenu des AE polyactifs nettement moins élevé que celui des non polyactifs...

Les revenus moyens issus de l'activité indépendante des polyactifs sont presque deux fois moins élevés que ceux des non-salariés n'exerçant pas d'activité salariée dans le secteur privé (graphique 6).

Parmi les AE, les non polyactifs gagnent en moyenne 1,8 fois plus que les polyactifs (6 557 € contre 3 581 €). L'écart est plus important dans certains secteurs comme celui du commerce de détail alimentaire ou de la coiffure et soins du corps, où les non polyactifs

Graphique 6 : comparaison des revenus moyens des polyactifs et des non-polyactifs



Source : Urssaf

gagnent en moyenne près de 5 400 € quand les polyactifs gagnent autour de 2 200 € par an, soit un ratio de 2,4. A l'inverse, dans le secteur des autres services de santé de l'hébergement et des activités de nettoyage, la différence est moindre, en moyenne les non polyactifs ont un revenu d'environ 1,3 fois plus important que les polyactifs.

### ...comme pour les travailleurs indépendants classiques.

Chez les TI classiques, le revenu moyen de l'activité indépendante pour les polyactifs s'élève à 26 527 € contre

47 880 € pour les non polyactifs soit un ratio de 1,8 identique à celui des AE. Comme pour les AE, l'écart est plus ou moins important selon les secteurs. Ainsi, les TI classiques non polyactifs du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles déclarent un revenu 4,7 fois supérieur à celui des polyactifs. Cependant, l'écart est beaucoup plus faible dans les différents secteurs de la santé tels que celui de la médecine générale, de la médecine spécialisée et de la pratique dentaire (ratio autour de 1,2).

## Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants et non des individus** (encadré 1). En 2019, 38 000 individus ont plus d'un compte au niveau national.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales (y compris professions médicales conventionnées).

Néanmoins, selon les publications, le périmètre d'analyse peut être amené à changer.

### Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou la SSI, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les AE déclarent un chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre. C'est sur cette base que se calculent les cotisations sociales. Le statut permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité. Ils ont également la possibilité, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de bénéficier de l'option de versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les AE sont redevables de cotisations sociales auxquelles s'ajoutent la CFP et la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie ou de Chambre de métiers (taux spécifiques). Par ailleurs, les AE peuvent bénéficier de l'ACRE (Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) pour une durée de 3 ans jusqu'en 2019. Ils disposent alors de taux spécifiques moindre pour le calcul des cotisations et contributions sociales, sous conditions d'exigibilité.

En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires sont doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (*Acoss Stat bilan n°289 - juillet 2019*). Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE perdent automatiquement le bénéfice de ce régime.

Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019, qui auraient dû être opérées au 1<sup>er</sup> semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire.

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité.

### Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité. Cependant, au sens de la protection sociale, la forme juridique choisie lors de la création conditionne l'appartenance au régime des indépendants. La protection sociale pour les indépendants est ouverte notamment aux entreprises individuelles (ou EIRL), aux gérants majoritaires de SARL. Les dirigeants de société (SAS, SA...) ne sont pas inclus dans le périmètre social des TI.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu dans la déclaration sociale des indépendants (DSI). Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations. **Pour les analyses sur les revenus des TI classiques, il n'est pas tenu compte des taxations d'office.** Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale). Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit. Comme pour les AE, les TI classiques sont également redevables de la CFP, d'un montant fixe selon le groupe professionnel. Par ailleurs, ils sont aussi éligibles à l'ACRE.

### Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Elle est alimentée par des extractions mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31 mai 2020.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le détail de la nomenclature est disponible sur [urssaf.org](http://urssaf.org). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

Depuis 2018, les professions libérales nouvellement inscrites cotisent au taux des commerçants quand elles sont non réglementées et sont classées comme commerçants. Elles ont été réintégrées dans la population des PL au sens économique du terme pour cette publication.

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

### Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un TI ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif. Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.

ISSN n°2647-817X

Directeurs de la publication: Laury DUCOMBS et Pierre FENEYROL

Rédacteurs : les statisticiens de l'Urssaf Nord – Pas-de-Calais et de l'Urssaf de Picardie

Adresses internet : [stats.npdc@urssaf.fr](mailto:stats.npdc@urssaf.fr) et [statistique.picardie@urssaf.fr](mailto:statistique.picardie@urssaf.fr)

Retrouvez Stat'UR sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)